

LA MEDIATION

REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

***Tous les 1ers mardis du mois à 18h
à la Maison des Avocats à Annecy***

Pourquoi ?

Les médiateurs de l'Association JURI-MEDIATION répondent à toutes les questions que vous vous posez sur la médiation : Qu'est ce que la médiation ? Comment se déroule une médiation ? Quels sont les avantages ? Quel est le coût ? Venez vous renseigner sur la médiation lors d'une réunion mensuelle publique et gratuite.

Définition

La médiation consiste à confier à un tiers impartial et qualifié, le médiateur, la mission d'entendre les parties en conflit , de confronter leurs points de vue au cours d'entretiens afin de les aider à rétablir une communication et à trouver elles-mêmes des accords mutuellement acceptables.

Infos pratiques

Rendez-vous les premiers mardis du mois à la Maison des Avocats à Annecy (9 rue Guillaume Fichet) à 18h00 (durée approximative 1h).

Pour toute information complémentaire :
04 50 45 87 58 .

